

Paris, le 28 août 2019

AVIS SANITAIRE RELATIF A LA POLLUTION AU PLOMB DANS LES SQUARES ET JARDINS A LA SUITE DE L'INCENDIE DE LA CATHEDRALE NOTRE-DAME DE PARIS

La Ville de Paris a transmis hier à l'Agence les résultats de ses prélèvements effectués dans les squares et jardins situés à moins de 300 mètres d'un prélèvement sur la voirie en poussières extérieures supérieures à 5000 $\mu\text{g}/\text{m}^2$, investigations effectuées en application de l'avis sanitaire rendue par l'ARS le 18 juillet 2019. La Ville de Paris sollicite un avis sur ceux présentant des teneurs moyennes de plomb supérieures à 300 mg/Kg.

Les prélèvements effectués portent sur des sols pour lesquels il existe deux seuils à suivre, définis par le Haut Conseil de Santé Publique dans son rapport « Détermination de nouveaux objectifs de gestion des expositions au plomb » de 2014 :

- Un premier seuil à 100 mg/kg : à partir de cette concentration, il est attendu que le seuil de vigilance (plombémie > 25 $\mu\text{g}/\text{L}$) soit dépassé pour 5% des enfants. Le HCSP recommande que lorsque les valeurs moyennes de sols sont supérieures à 100 mg/kg de mener une évaluation des risques prenant en compte les conditions locales d'exposition et les aspects socio-économiques afin de définir les mesures de gestion à mettre en œuvre.
- Un second seuil à 300 mg/kg : à partir de cette concentration, il est attendu un dépassement du seuil d'intervention rapide (plombémie > 50 $\mu\text{g}/\text{L}$), devant conduire à un dépistage dans la population des enfants de moins de 7 ans et chez les femmes enceintes ou envisageant une grossesse dans les 6 mois.

Sur la base de ces éléments, l'Agence formule les recommandations suivantes :

- Concernant les squares et jardins accessibles au public présentant des teneurs moyennes de plomb supérieures à 300 mg/Kg et considérant la variété des usages possibles par la population de ces espaces :
 - informer les usagers qu'à la suite de prélèvements effectués consécutivement à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, une pollution au plomb a été constatée dans ces espaces ;

- appeler la vigilance sur les pratiques à risque, en particulier les comportements mains-bouches des jeunes enfants, et rappeler les mesures d'hygiène à respecter (voir les précédentes recommandations faites par l'agence sur ce point ; elles figurent sur son site Internet)
 - inviter les personnes à risque, en particulier pour les enfants de moins de 7 ans, les femmes enceintes et les femmes ayant un projet de grossesse dans les 6 mois, qui pensent avoir été en contact répété avec ces terres, à consulter un médecin en vue de la prescription d'une plombémie.
- Concernant le cas particulier de la crèche de l'Hôtel de Ville dont les enfants utilisent la semaine le jardin des Combattants de la Nueve :
- inviter les parents à consulter leur médecin afin de faire réaliser une plombémie à leur enfant.
 - en cohérence avec la démarche nationale « établissements sensibles », mettre fin à cette exposition pour les enfants fréquentant la crèche.

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU